

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

René DALLOZ
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Le nouveau secrétaire de l'A. U. D., à St-Claude

Le 5 novembre dernier notre camarade Daems, successeur de Van Berckelaer à la fonction de secrétaire de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires, a profité du changement intervenu favorablement dans la situation de notre métier pour venir prendre contact avec notre Région et entrer en relation avec les diamantaires de notre centre.

Daems, pour qui c'était le premier voyage dans le Jura, a été très charmé par notre contrée aux vallées profondes et étroites, séparées par des montagnes abruptes sur lesquelles de nombreux petits villages aux toits rouges, accrochés de ci de là, égayaient cette nature déjà si belle par elle-même.

Il a été aussi enthousiasmé de notre population sympathique et c'est très satisfait qu'il est reparti de son court séjour en notre vieux Saint-Claude, où il a laissé parmi les diamantaires la meilleure impression.



Nous avions convoqué à la Maison du Peuple une réunion générale de tous les ouvriers et c'est devant une belle assemblée que notre camarade fit son exposé.

« Dans notre industrie, l'atmosphère est changée » dit-il, et malgré que la dévaluation monétaire du franc français et du florin avait créé une certaine panique sur le marché, l'ambiance s'est vite apaisée et nous pouvons dire que depuis la crise la situation n'a encore jamais été aussi satisfaisante.

Aussi, lors de la réunion qui eut lieu à Amsterdam, pour désigner le nouveau secrétaire de l'A. U. D., il a été prévu de demander une augmentation des salaires. La dévaluation intervenait deux jours après, mais des décisions importantes étaient prises par la Fédération des Bourses de maintenir le diamant à sa valeur or, et surtout par le Syndicat de Londres, de continuer à vendre au

cours du Sterling. Ces mesures ont aussitôt rétabli la confiance.

D'autre part, la Commission Internationale, où siègent aussi le Président et le Secrétaire de l'A. U. D., a tenu deux réunions auxquelles les employeurs allemands et français ont été convoqués. Ces derniers s'étaient excusés.

Les différents problèmes se rapportant à l'augmentation de salaire y ont été envisagés de même que la réglementation du travail.

En Hollande, depuis la dévaluation, on a augmenté les salaires de deux florins par semaine, tandis que d'autre part les subsides ont été diminué de 10 % à partir du 1^{er} novembre et le seront de nouveau de 10 % au 1^{er} décembre.

En Allemagne, où les entrepreneurs forment un cartel et sont fonctionnaires de l'Etat, la semaine de 48 heures est respectée et l'on appliquera de même la semaine de 40 heures à la condition que les salaires ne soient pas diminués. Et Daems explique combien les ouvriers Allemands ont été plus actifs que les ouvriers Français, car ils se sont modernisés dans le travail et de ce fait, pendant la crise, ont pour ainsi dire accaparé l'industrie des sciés. Le nombre des ouvriers atteint actuellement 6.800 contre 3.200 fin 1929. Il faut dire qu'il y avait surtout les subsides du Gouvernement.

L'organisation internationale est d'accord pour l'application de tarifs internationaux dans lesquels il serait tenu compte, suivant les divers pays, des charges sociales qui leur sont propres et de la marge nécessaire aux entrepreneurs fixée à 15 % environ.

Lorsque ces décisions seront prises, les organisations belges intéressées se sont engagées à faire légaliser par l'intermédiaire de la Commission Paritaire, les tarifs élaborés et Daems a la plus grande confiance quand au respect des décisions prises, même par la Campine qui s'est déjà soumise à la loi des

heures de travail. À ce sujet il cite qu'on n'a relevé jusqu'à ce jour que très peu d'infractions, qui du reste ont été sanctionnées. Il est vrai que les diamantaires qui enfreignent au règlement s'exposent à des mesures sévères : huit jours de prison ou 26 francs d'amende qui se montent tout de suite à une somme sept fois supérieure. En cas de récidive, l'inscription au fonds de chômage leur est supprimée.

La crise a fait voir qu'il était encore plus que jamais indispensable que les divers centres diamantaires travaillent ensemble pour agir efficacement en faveur de l'industrie, et cette action doit commencer pour la réduction des heures de travail.

En Belgique, la loi sur les 40 heures entrera en application le 1^{er} avril 1937 et à cette date il est bien certain que c'est de même toute l'industrie qui pourra mettre en vigueur cette réforme envisagée déjà par les centres de tous les pays.

Maintenant Daems parle d'une question qui nous est particulière et qui a fait parler à Anvers. L'on a appris là bas, par un journal, que dans le Jura on faisait des quantités d'apprentis dans plusieurs écoles d'apprentissage, mais « je pourrai maintenant, dit-il, réfuter tous les faux bruits qui circulent aux Clubs et dans les organisations, car je suis au courant de visu ».

L'amélioration que nous constatons va encore se poursuivre car la réélection du Président Roosevelt, aux Etats-Unis, est assurée, et cela est un événement qui sera favorable à notre métier. Pour le moment, l'Amérique consomme encore les 75 % de la production des diamants.

La Commission Internationale a fixé le statut quo pour le nombre d'ouvriers. La Hollande a déterminé son chiffre à 4.500, l'Allemagne à 6.800 et la Belgique à 20.000. La France devra aussi fixer son chiffre.

En cas de fléchissement dans l'industrie, des mesures internationales pourront être prises pour éviter que la crise soit trop aigüe et préjudiciable à tous. On pourra alors réglementer le marché du taillé tout comme celui du brut, tout

comme la *Diamond Corporation* a mis ordre à la vente des bruts en supprimant les ventes privées.

Il faut donc espérer fermement dans nos ententes internationales où doivent participer tous les intéressés. C'est l'avenir de notre métier, de ce métier qui a trop longtemps souffert.

L'exposé de Daems, en très bon français, qui a été tout au long très écouté, est vivement applaudi.

Ensuite quelques camarades demandent diverses explications complémentaires et des uns expriment le désir que les accords réglementant l'apprentissage seront respectés loyalement par tous les centres, mieux qu'ils ne le furent dans le passé.

Notre camarade répond alors aux questions posées auxquelles il donne toute satisfaction.

Le secrétaire fait alors appel aux camarades présents qui ne sont pas encore organisés pour rentrer au syndicat, et remercie Daems de toutes les indications apportées, l'assurant qu'au Jura toutes les décisions seront strictement respectées, comme elles l'on d'ailleurs toujours été. Il termine en espérant qu'une augmentation prochaine viendra de nouveau améliorer les conditions de vie des ouvriers diamantaires.

René DALLOZ.

La semaine de 40 heures et l'industrie diamantaire

Un décret paru au *Journal Officiel* du 28 octobre 1936 institue la semaine de 40 heures pour l'industrie diamantaire à partir du 28 novembre 1936, cette industrie étant classée dans le groupe 4N se rapportant aux pierres précieuses, de la nomenclature des industries au Ministère du Travail.

Nous dirons tout de suite que nous avons été d'accord avec les organisations patronales de la place pour demander comme la loi le permet, la prorogation de la date d'application au 1^{er} avril 1937, date à laquelle la semaine de 40 heures entrera en application en Belgique pour l'industrie diamantaire.

La loi, en France, sur la semaine de 40 heures dit que l'ouvrier recevra le même salaire que pour une semaine de 48 heures, ce qui veut dire que pour les diamantaires qui sont rétribués à la pièce d'après les tarifs établis, une augmentation de 20 % doit être accordée pour compenser les 8 heures de travail supprimées.

Nous nous trouvons donc, les diamantaires français, devant un problème impossible à résoudre actuellement, car les tarifs qui sont appliqués chez nous sont tous basés sur les tarifs belges pour le travail correspondant et, par conséquent, la moindre augmentation de nos tarifs, si elle n'est pas suivie automatiquement par les diamantaires belges, aurait pour conséquence inévitable de nous supprimer purement et simplement le travail.

Or, il ne faut pas que la loi nous oblige à regarder travailler nos camarades belges et des autres centres.

Nous venons bien d'obtenir une augmentation des salaires de 20 %, mais cette augmentation est tout à fait indépendante d'une compensation pouvant se rapporter à la semaine de 40 heures, car les salaires des diamantaires qui étaient, sans exagération, anormalement bas, disons même dérisoirement bas, n'avaient pas encore joui du réajustement nécessaire prévu par les « Accords Matignon » dont toutes les autres industries avaient pu heureusement et immédiatement bénéficier.

Il ne faudrait pas non plus, songer à appliquer la réduction du temps de travail sans qu'une nouvelle majoration intervienne, ou alors ce serait replacer nos ouvriers dans l'impossibilité de gagner leur vie.

Il était donc indispensable que la demande de prorogation de l'application de la semaine de 40 heures soit faite aussi par notre organisation, en attendant que les centres étrangers dont nous dépendons, qui comptent au total actuellement 24.000 ouvriers au travail, soient placés sur le même plan que les petits centres français. Comment pourrions-nous, diamantaires français, qui sommes bien encore 400 au travail, augmenter nos tarifs de 20 % supérieurs à ceux pratiqués dans tous les autres centres ? La réponse ne demande pas une longue réflexion !

Cependant, pour nous qui savons que les 40 heures entreront en application en Belgique dans quatre mois, que nos camarades Hollandais suivront certainement ce qui sera fait en Belgique et que les diamantaires allemands sont disposés à appliquer aussi cette réforme du moment que les salaires ne seront pas diminués, nous avons simplement à patienter pendant un court laps de temps.

D'ici la date du 1^{er} avril prochain, nous aurons sans doute des rapports internationaux pour examiner les conditions de réajustement des salaires pour que les diamantaires bénéficient justement des 40 heures.

R. DALLOZ.

Jules JANVIER

Notre brave ami Jules JANVIER est décédé le 18 novembre, après une longue et cruelle maladie.

Ses grandes aptitudes l'avaient placé comme comptable à la Société coopérative *Le Diamant*, où il s'est beaucoup dépensé, comme il a apporté aussi tout son dévouement et ses qualités d'administrateur dans toutes nos différentes organisations. C'est surtout dans la mutualité qu'il a donné le meilleur de lui-même.

Sa mort a été douloureusement ressentie par tous ceux qui le connaissaient, et nous ne voudrions pas qu'il nous quitte sans que nous lui témoignions notre gratitude et le souvenir que nous garderons de lui.

Sa famille douloureusement affectée voudra bien trouver ici, l'expression de notre vive sympathie et de nos condoléances émues.

Lettre à un camarade

Au moment où tous les travailleurs de France, de toutes les différentes industries, se rejoignent pour revendiquer leurs droits et obtenir satisfaction dans leurs conditions de travail, je suis en droit de penser que tous les ouvriers diamantaires, et de tous les centres, ne peuvent demeurer en dehors d'un sentiment qui a frappé tous les ouvriers, et je veux croire que vous aussi, cher ami, vous imiterez vos nombreux camarades qui ont rejoint notre organisation diamantaire.

Vous avez déjà eu, sans doute, des indications sur la marche de notre syndicat, de son activité, de son action, des résultats obtenus tant dans les salaires, que dans toutes les conditions de travail.

Nous venons de traverser sept années de crise, parfois très aigües pour notre métier, mais jamais sa Permanence n'a été fermée, et il ne fut question de la fermer. C'est vous dire combien elle était bien assise.

Aujourd'hui, l'occasion nous est offerte de nous ressaisir, nous avons les possibilités de revendiquer de nouveau des meilleures conditions de travail et d'existence, aucun ouvrier ne doit demeurer en dehors d'elle et je me plaît à penser que vous ne serez pas insensible à l'appel que je vous fais.

Depuis courant septembre, je suis en relation avec le camarade X..., votre camarade de travail, à qui j'ai donné des renseignements sur la marche de notre métier et organisation. Je lui fais part aujourd'hui encore, de divers renseignements concernant notre situation ; veuillez donc bien le voir, il vous donnera connaissance de ce que nous sommes après faire pour les salaires. Je suis sûr que vous serez satisfait, et aussi tenté de prendre une part active aux côtés de tous les membres, de tous vos camarades qui forment notre forte organisation.

Veuillez croire, cher camarade, à mes meilleurs sentiments.

R. DALLOZ.

Marius DÉPLACE

C'est avec une bien vive émotion que nous avons appris le décès survenu accidentellement à Parilly - Vénissieux (Rhône) le 7 novembre, de notre camarade Marius Déplace qui fut le trésorier actif et sérieux pendant tout son fonctionnement de la Caisse de chômage de la Fédération de la Bijouterie. Déplace était aussi un bon militant du Syndicat des Bijoutiers de Lyon.

Nous adressons à sa famille éprouvée, nos bien sincères condoléances.

Dans les Centres

Saint-Claude et ses sections.

La situation est en amélioration et pour notre Centre la dévaluation monétaire a été un élément favorable pour l'augmentation des salaires qui viennent d'être majorés de 20 % en général, à compter du 1^{er} novembre. Nous en avons profité pour réajuster nos tarifs sur les tarifs belges.

Les salaires des diamantaires ont donc subi une amélioration appréciable depuis le 1^{er} juillet dernier où nous avons obtenue une première augmentation de 10 %, soit au total 32 %.

Les différents personnels de la place continuent de travailler normalement. Les employeurs manquent maintenant de main d'œuvre, car depuis sept années que le chômage dure pour nous beaucoup d'ouvriers avaient quitté le métier ou sont devenus trop âgés, et aussi un certain nombre est disparu. D'autre part, aucun apprenti ne s'est fait pendant toute cette période.

Une nouvelle Maison s'est installée sur la place depuis courant Septembre et occupe une trentaine d'ouvriers qu'elle adapte à la nouvelle méthode du dop mécanique.

Il vient de s'ouvrir une petite école de rééducation professionnelle avec le concours de la Municipalité où les ouvriers présentés par leurs employeurs apprendront à travailler au dop mécanique.

Le personnel de la Coopérative *Le Diamant* a été en vacances la semaine du 15 novembre.

Nous informons tous nos camarades que les nouveaux tarifs qui ont tous été recalculés et établis au prix net à la pierre après les deux augmentations obtenues, sont à leur disposition à la Permanence où ils voudront bien les demander.

Au cours de nos derniers entretiens pour l'augmentation des salaires permise par la dévaluation monétaire, il a été convenu avec les employeurs que l'accord conclu antérieurement au sujet des congés payés et dont nous avons publié le texte dans notre bulletin précédent était annulé, et que la deuxième semaine serait accordée aux ayant droit d'ici le 31 décembre.

Les personnels ou camarades intéressés voudront donc bien se mettre d'accord directement avec leurs employeurs pour obtenir la deuxième semaine.

BELGIQUE

L'amélioration générale du marché des diamants a eu une grande répercussion en Belgique où le nombre des ouvriers au travail est maintenant monté à 8.147 au début de novembre pour l'A.D.B. seulement. On parle qu'au total il y aurait environ 15.000 ouvriers occupés.

Une grande Exposition de diamants va se tenir pendant la période du 19 décembre au 3 janvier à la salle des fêtes de la Ville d'Anvers, sous l'égide de la Municipalité, avec le concours de tous les organismes diamantaires de Belgique : Bourses de diamants et Associations professionnelles.

Seront exposés tous les genres de pierres brutes et taillées, que le public pourra contempler, de même que seront représentées toutes les passes de l'industrie diamantaire. On parle que le montant des pierres exposées dépasserait 300 millions de francs belges.

Il ne fait aucun doute que cette Exposition qui dépasse comme ampleur tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour sera une belle manifestation de propagande en faveur du diamant.

Nos camarades Daems et Bartels ont été désignés pour remplir les fonctions laissées vacantes par le décès de notre camarade Van Berckelaer, de Président de l'A.D.B. et de rédacteur de l'hebdomadaire.

**

HOLLANDE

Un grand changement s'est opéré dans la situation de l'industrie diamantaire hollandaise tant par l'amélioration généralement constatée que par la dévaluation du florin qui a permis une réadaptation des salaires.

Le nombre des ouvriers occupés qui était de 2.000 au début de septembre est maintenant passé à 2.671.

Pour le "Rayon de Soleil"

Edmond Mathieu, Saint-Claude...	5 "
Anonyme, Saint-Claude.....	5 50
Anonyme, Lons-le-Sauvage.....	20 "
G. Clément, Villard-Saint-Sauveur	5 "
L. G.	0 30
Total.....	35 80
Liste précédente....	348 05
Total à ce jour.....	383 85

Merci aux généreux donateurs.

INFORMATIONS

Les ventes mondiales du diamant

Pour le premier semestre de 1936, les ventes mondiales de diamant sont évaluées à 4 millions de livres sterling. Pour toute l'année on compte dépasser les 8 millions de livres sterling.

Rappelons que pendant la période 1925-29 la moyenne avait été de 12 millions de livres sterling. Le niveau le plus bas fut atteint en 1932 avec 1.500.000 livres sterling. En 1934, on remonta à 4 millions de livres sterling, pour atteindre 6 millions 250.000 livres sterling environ en 1935.

NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de nos camarades :

Jacques VOISIN
du Syndicat de Paris

décédé en Août 1936.

**

Jules JANVIER
du Syndicat de Saint-Claude

décédé le 18 Novembre 1936, à l'âge de 53 ans.

A leurs familles si cruellement éprouvées, l'organisation adresse ses bien sincères condoléances.

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS

	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 24 au 29 août	11.453	8.104
DU 31 août au 5 sept...	11.462	8.178
DU 7 au 12 septembre ..	11.479	8.172
DU 14 au 19 — ..	11.507	8.285
DU 21 au 27 — ..	11.476	8.298
DU 28 sept. au 3 octobre	11.410	8.206
DU 5 au 10 octobre.....	11.495	7.942
DU 12 au 17 —	11.510	7.596
DU 19 au 24 —	11.523	7.840
DU 26 au 31 —	11.496	7.981
DU 2 au 7 novembre...	11.513	8.137

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
DU 31 août au 5 sept...	2.019	2.123
DU 7 au 12 septembre ..	2.082	2.062
DU 14 au 19 — ..	2.084	2.066
DU 21 au 26 — ..	2.155	2.002
DU 28 sept. au 3 octobre	2.182	1.998
DU 5 au 10 octobre.....	2.195	1.993
DU 12 au 17 —	2.287	1.897
DU 19 au 24 —	2.422	1.782
DU 25 au 31 —	2.526	1.704
DU 2 au 7 novembre...	2.605	1.654
DU 9 au 14 —	2.635	1.655

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du "RAYON DE SOLEIL" (1^{er} semestre 1936)

Comptes financiers du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1936

RECETTES	
Cotisations perçues	294 »
Dons divers	328 05
Intérêts créances B. C. F.....	787 25
Total des recettes....	1.409 30

DÉPENSES

Indemnités payées aux malades.	1.504 »
Frais du précédent contrôle...	15 »
Frais de correspondance, fournitures et divers.....	149 80
Total des dépenses....	1.668 80

RÉCAPITULATION

Total des dépenses	1.668 80
Total des recettes	1.409 30

Déficit de l'exercice.... 259 50

Situation financière du Rayon de Soleil au 30 Juin 1936

AVOIR DU RAYON DE SOLEIL

Avoir au 31 décembre 1935...	235.964 75
Déficit de l'exercice	259 50
Avoir au 30 juin 1936...	235.705 25

Le Secrétaire, R. DALLOZ,

La Commission de contrôle réunie le 12 octobre 1936, après avoir examiné les livres et toutes pièces justificatives, certifie l'exactitude des comptes et la bonne tenue des livres.

Pour la Commission de contrôle :

Antoine BUSSOD, Adonis MERMET.

du Syndicat de Saint-Claude.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères au cours de ces deux derniers mois ont battu tous les records de hausse qu'elles avaient enregistrés depuis la crise.

L'ambiance toujours très favorable du marché des diamants est certainement le facteur le plus important qui a joué, et aussi il a été fortement question que les actions de Préférence recevraient à la fin décembre au moins 2 livres sterling 1/2 et peut-être même la totalité de leurs arriérés de dividendes, soit 4 livres sterling 1/2.

Ces dernières semaines, ces valeurs accusent cependant des moins-values notables, qui sans doute ne seront que passagères.

La dévaluation monétaire a donc augmenté le cours de ces valeurs du taux de 28 %.

La *De Beers Ordinaire* qui s'était élevée de 773 au 14 septembre à 866 à la veille de la dévaluation le 25 septembre, n'a cessé de monter jusqu'au 18 novembre où elle terminait à 1696. Depuis cette date elle est en baisse à 1519 le 25 novembre.

L'Action Présidence à 1352 le 14 septembre et à 1465 à la veille de la dévaluation a coté jusqu'à 2070 le 17 novembre et se retrouve à 1972 le 25 novembre.

La Jagersfontein à 107,50 le 14 septembre était à 132,50 le 25 septembre où elle subi ensuite une légère baisse et monte à 267 le 12 novembre. Depuis elle est de nouveau en baisse à 212,50 le 25 novembre.

Les marchés sont toujours fermes.

On parle que la *Diamond Corporation* aura vendu cette année pour plus de 8 millions de livres sterling contre 4 millions en 1935.

Le marché du taillé est toujours très ferme; il s'est même produit une légère hausse sur certaines marchandises. La demande porte sur tous les articles.

Les griffes et les coquilles mécaniques

fabriquées par Louis BERTHON
se trouvent à la Permanence.

A vendre 4 bonnes meules de diamantaires. — S'adresser à la Permanence.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Allocations familiales

Ouvriers à domicile

En réponse à une question écrite d'un parlementaire, le Ministre du Travail a répondu :

Aux termes de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales, tout employeur occupant habituellement des ouvriers ou des employés dans une profession industrielle, commerciale, agricole ou libérale, est tenu d'assurer les allocations familiales à son personnel en s'affiliant à une caisse de compensation agréée. La loi n'a fait aucune distinction entre les ouvriers à l'atelier et les ouvriers à domicile. Ceux-ci peuvent donc réclamer le bénéfice des allocations familiales s'ils travaillent dans une profession à laquelle la loi a été rendue effectivement applicable pourvu qu'ils soient liés à l'entrepreneur qui les fait travailler par un contrat de travail et non par un contrat d'entreprise.

(*La Voix du Peuple*, Novembre 1934).

En vente à la Permanence

LA

TABLE DE CLASSEMENT

qui permet de connaître sur le champ la série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE CLASSEMET doit être entre les mains de tous les diamantaires.

Au patron, elle évite des calculs longs et fastidieux et des erreurs toujours ennuyeuses.

A l'ouvrier, elle permet de contrôler sans aucune difficulté la série et, partant, le prix de ses pierres.

PRIX	A la Permanence... 5 francs
	Par la Poste..... 5 fr. 25

A vendre un pilon petit modèle. Convient pour lapidaire. Prix avantageux. S'adresser à la Permanence.

On demande à acheter

meules des Fonderies Electriques

S'adresser à la Permanence.

CIMENT pour LAPIDAIRE ET DIAMANTAIRES

Très bonne qualité. Prix raisonnable.

Dépôt à la Permanence. Représentant : Denis MILLET, à SEPTMONCEL (Jura).

TOUT ce qui concerne...

l'Outilage pour Diamantaires

André CURTIL

6, Boulevard Emile-Zola

Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

TRAVAIL SOIGNÉ

UNE NOUVEAUTÉ :

Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)

(Modèle déposé)

PLAQUETTES ACIER, Rabotées

assurant à la pince une assise impeccable

Camarades diamantaires

Essayez le dop mécanique

« Diamantina »

pour le travail de la petite pierre

Pour la taille du « rond »

et de la « fantaisie »

essayez le dop « Excelsior »

Demandez aussi notre dop spécial
pour rondis

Tous ces modèles sont à la Permanence
qui pourra aussi vous les procurer

D. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outils

concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, René DALLOZ.

